

LE TERRITOIRE DU PARC NATURE RÉGIONAL DE CHARTREUSE EN CHIFFRES

06 MAI 1995
CRÉATION DU PARC

72 COMMUNES

3 VILLES PORTE

1 RÉGION, 2 DÉPARTEMENTS, 7 EPCI

2 RÉSERVES NATURELLES

86 000 ha
SUPERFICIE TOTALE

170 000
HABITANTS SUR LE PARC

1 PROJET DE TERRITOIRE
CHARTREUSE DU PARC
2023-2038

1 870
ESPÈCES VÉGÉTALES CONNUES

2 082 m
POINT CULMINANT
2 082 M D'ALTITUDE
CHAMECHAUDE

1 FORÊT LABELLISÉE
FORÊT D'EXCEPTION®

2 161
ESPÈCES ANIMALES CONNUES

3 SITES NATURA 2000
GÉRÉS PAR LE PARC

1 500 km
DE SENTIERS DE RANDONNÉE

23 800
ENFANTS ET JEUNES SENSIBILISÉS (DEPUIS 2020)

1 AOC POUR LE BOIS DE CHARTREUSE

57%
DU TERRITOIRE EN ESPACE FORESTIER



DEVENIR DÉLÉGUÉ au Parc naturel régional de Chartreuse

Le délégué

lien indispensable entre le Parc et la collectivité adhérente

UN PARC,

C'est quoi ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national (labélisation par le Ministère de l'Écologie) pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Né de la volonté des habitants, des professionnels et des élus, un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable : la Charte. Il ne s'impose pas d'en haut, il émerge du territoire. C'est pourquoi, la participation régulière de chacun est essentielle. Dans cette logique de pilotage en commun de son territoire, les élus locaux ont un rôle clé, car ils contribuent à développer l'esprit d'appartenance à un territoire d'exception, classé par l'État.

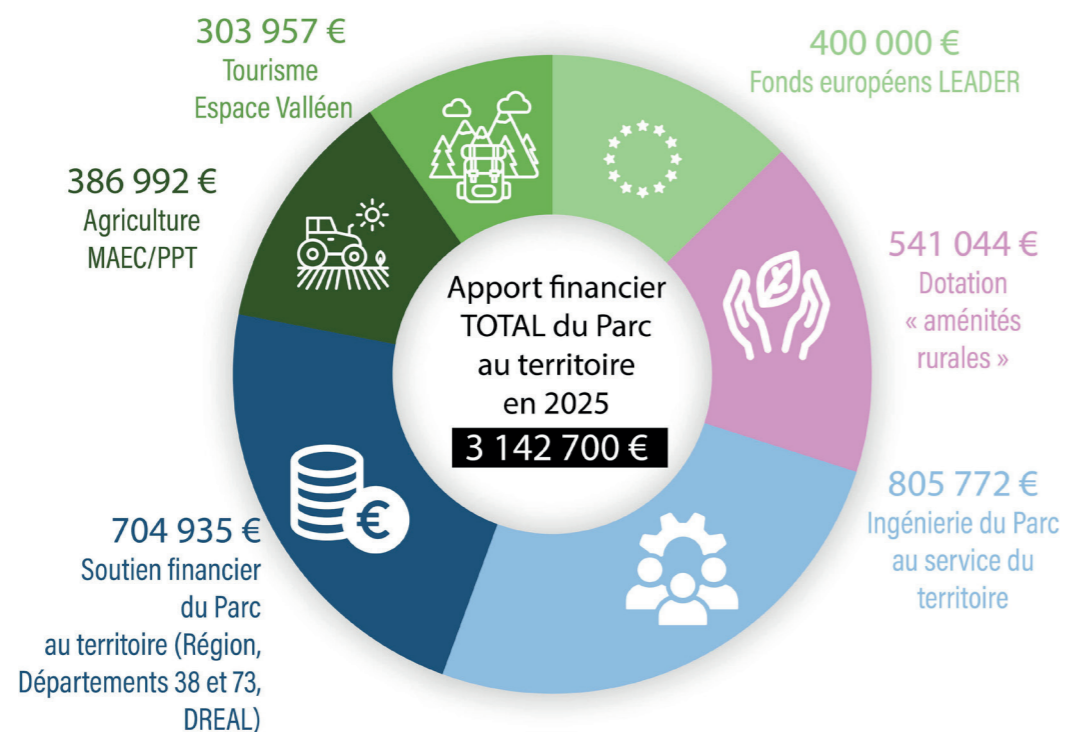
Consulter la Charte du Parc, la feuille de route pour 15 ans



L'EFFET PARC

Un Levier financier important

Le Parc mobilise divers dispositifs pour financer les projets du territoire, avec environ **3 millions d'euros** de subventions en 2026.



5 MISSIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

1 Protéger les paysages et les patrimoines naturels, culturels et immatériels

2 Contribuer à l'aménagement du territoire, en alliant qualité de vie et respect de l'environnement.

3 Contribuer au développement économique, social et durable

4 Contribuer à l'information, la sensibilisation et l'éducation des publics

5 Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche

LA MÉTHODE PARC

Convaincre, plutôt que contraindre

- * Associer les acteurs et établir des partenariats territoriaux
- * Impulser des projets aux côtés d'acteurs volontaires
- * Accompagner les porteurs de projet en fournissant expertise et ingénierie
- * Coordonner les actions au service d'un développement réfléchi et d'un aménagement harmonieux
- * Porter des programmes transversaux et fédérateurs
- * Acquérir de la connaissance et la partager

CE QUE LE PARC NE FAIT PAS...

- * Se substituer aux communes, aux EPCI et à l'État
- * Définir de nouvelles réglementations

ÊTRE DÉLÉGUÉ AU PARC DE CHARTREUSE, un rôle clé pour préserver et valoriser nos patrimoines !

JE SUIS DÉLÉGUÉ, que dois-je faire ?

- * Je représente et fais le lien entre le Parc et ma collectivité et j'en suis l'ambassadeur
- * Je participe aux décisions stratégiques du Parc
- * J'engage le dialogue avec les acteurs de ma collectivité
- * J'informe les habitants
- * Je m'implique dans les projets portés par le Parc et j'implique le Parc dans les projets de ma commune qui répondent aux objectifs de la Charte (PLU, projet éducatif, politique alimentaire et forestière, connaissance et protection du patrimoine bâti ou naturel, développement touristique, etc.)

qu'est-ce que cela m'apporte ?

- * Améliorer ma connaissance du territoire et des projets qui s'y déploient
- * Agrandir mon réseau
- * Échanger avec les communes voisines
- * Participer activement au développement durable du territoire et à la transition écologique
- * Transformer les défis locaux en projets concrets grâce à l'expertise du Parc
- * Défendre les intérêts de ma collectivité
- * Avoir un interlocuteur privilégié au Parc

FONCTIONNEMENT du Parc

- * Le Parc naturel régional de Chartreuse est géré par un syndicat mixte qui pilote le Parc et applique la charte, sans pouvoir réglementaire, en lien avec les acteurs locaux.
- * Un président et des vice-présidents dirigent.
- * Le bureau suit les projets, et le comité syndical prend les décisions.
- * Une équipe technique pluridisciplinaire travaille au service du territoire. Elle met en œuvre la Charte du Parc et exécute les décisions prises par les organes délibérants.



OUTILS POUR ÊTRE INCOLLABLE SUR LE PARC

WWW.PARC-CHARTREUSE.NET



Nous contacter

04 76 88 75 20

accueil@parc-chartreuse.net
www.parc-chartreuse.net

Trombinoscope de l'équipe

Les contacts et les missions de tous les agents du Parc



@parcdechartreuse

Parc naturel régional de Chartreuse



Pour aller plus loin

Fédération des Parcs
www.parc-naturels-regionaux.fr/